

Arlon

Calendrier 2026

Collectes des déchets

**Il y a plus simple
pour ne pas rater
la prochaine collecte !**



- Toujours avoir le calendrier de collecte à portée de main
- Recevoir les rappels de collecte
- Tout savoir sur le tri des déchets
- Connaître la localisation des bulles à verre et des recyparcs



Faisons de 2026 l'année de la qualité !

Nous collectons en moyenne 571 kg de déchets par équivalent habitant via les recyparcs, les bulles à verre et les différentes collectes en porte-à-porte. Grâce à une gestion multifilière et à votre tri :

- 24 % sont biométhanisés ou compostés ;
- 40 % sont recyclés ;
- 36 % sont valorisés énergétiquement ;
- 0,03 % sont mis en centre d'enfouissement technique (amiante).

Néanmoins, il y a parfois des erreurs de tri.
Et celles-ci, même minimales, peuvent avoir de lourdes conséquences !

C'est le cas des **petites bonbonnes de gaz**, des **pires**, des **batteries** ou des **produits chimiques**.

On en retrouve aujourd'hui de plus en plus, parfois cachés, dans une multitude d'objets (casque audio, trottinette électrique...).

Malheureusement, ces déchets dangereux causent régulièrement des incendies dans les camions de collecte et les installations de gestion des déchets.

**Pour éviter les accidents,
respectez les consignes et déposez
chaque déchet dangereux, électronique, pile,
batterie ou cartouche de gaz
au recyparc dans la filière adéquate.**

Merci pour votre tri !



GUIDE DU TRI

Vous avez encore des doutes sur le tri, consultez trionsmieux.be



Triez les emballages PMC

Uniquement en porte-à-porte, via le sac PMC



Emballages en Plastique



Bouteilles

Flacons



Pots



Barquettes et ravers



Tubes



Films



Sacs et sachets



Capsules de boissons (café...)



Emballages Métalliques



Canettes et boîtes de conserve



Barquettes et ravers



Aérosols



Couvercles, bouchons et capsules



Capsules de boissons (café...)



Cartons à boissons



Lait, jus de fruits, crème fraîche, passata...

INTERDITS DANS LES PMC

- ✗ Les batteries et piles
- ✗ Les bonbonnes de gaz
- ✗ Les emballages d'huile de moteur et de lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- ✗ Les emballages avec bouchon de sécurité enfant « pousser-tourner »
- ✗ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants



- ✗ Les appareils électro(n)iques (vapes, smartphones, ...)



- ✗ Les bidons d'une contenance supérieure à 8 litres
- ✗ Gros objets en plastique



- ✗ La frigolite en billes



- ✗ Objets divers non recyclables : jouets, feutres, bottes, sandales



Sac gris ou côté gris du duobac

Déchets dangereux



Déchets électroniques



Plastiques rigides



Frigolite



Pour un bon recyclage



Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles et remettez le bouchon.



Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-le séparément dans le sac PMC.



Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac PMC.

Triez le verre



Dans les bulles
ou au recyclage



Bouteilles, bocaux et flacons en verre



Verre incolore



Verre coloré

Pour un bon recyclage



- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Videz bien.



- Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre !
- Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

INTERDITS DANS LES BULLES À VERRE



Terre cuite



Opaline et cristal



Porcelaine, céramique

Sac gris
ou côté gris
du duobac



Verre résistant aux hautes températures (plats au four)



Toutes les ampoules

Déchets
électroniques



Verre
plat



Vitres, miroirs

Triez les papiers-cartons



En porte-à-porte ou
séparément au recyclage



Papiers-Cartons



Papiers



Cartons

Pour un bon recyclage



- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyclage, séparez les papiers et les cartons.

INTERDITS DANS LES PAPIERS-CARTONS



Photos



Aluminium



Papier peint

Sac gris ou côté gris
du duobac



Papier et carton
sale ou gras



Essuie-tout

Sac bio ou côté
vert du duobac



Triez les déchets dangereux et électroniques

Au recyclage



Déchets dangereux



Petites bonbonnes
de gaz (butane)



Piles
et batteries



Peintures

La sécurité avant tout !



Ne jetez pas d'électroménagers ou de piles dans les autres filières. Ils peuvent provoquer des incendies. Déposez-les dans la filière adéquate. Au besoin, questionnez votre préposé.

Déchets électroniques



Petits électros
(GSM, casques audio,
vapes...)



Toutes
les ampoules



Cartouches
d'encre et toners

INTERDITS AU RECYPARC



Médicaments périmés
retirés de leur emballage



Pharmacie

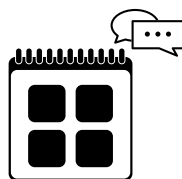


Déchets dangereux issus
d'une activité professionnelle



Repreneur
agréé

COMMENT UTILISER CE CALENDRIER ?

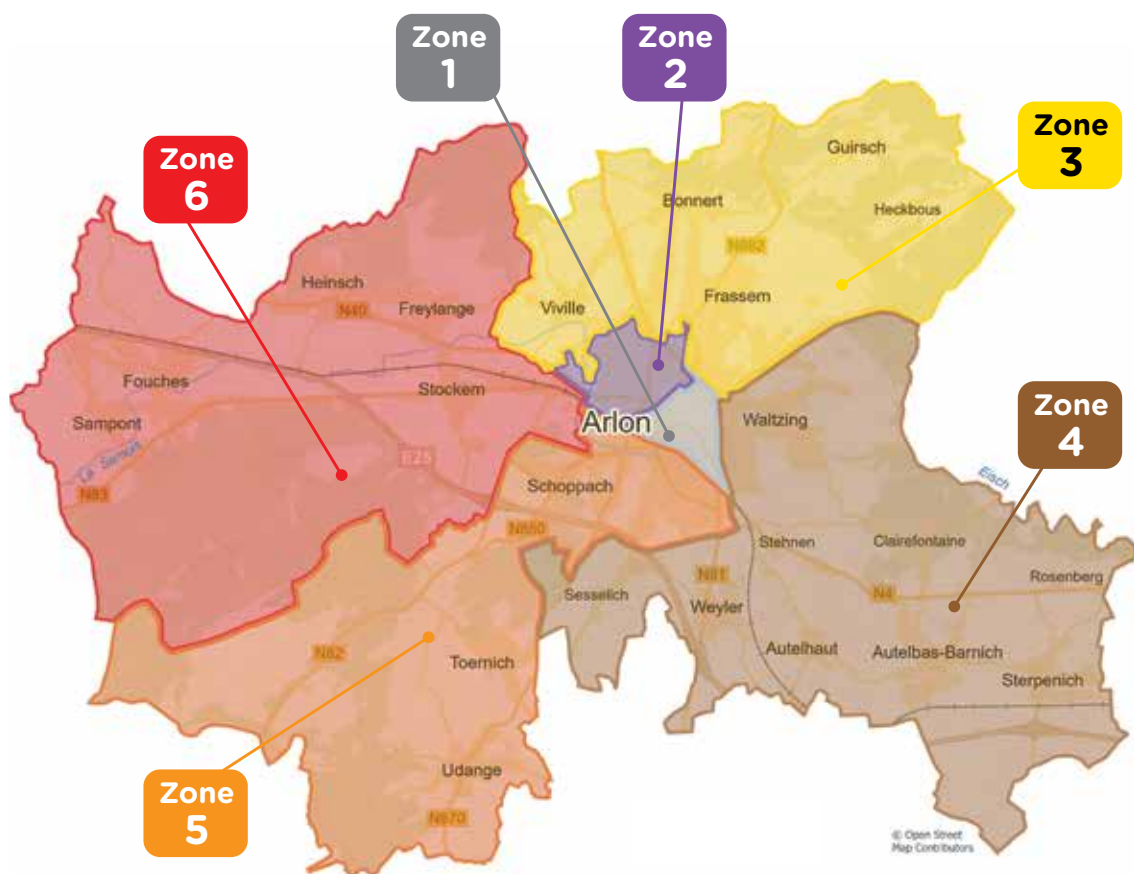


1. Identifiez la zone dans laquelle vous habitez.

Au besoin, consultez la liste des rues pour chaque zone en pages 34 et 35 de ce calendrier.

2. Consultez les pages mensuelles de ce calendrier.

Repérez la colonne correspondant à votre zone.
Les pictogrammes indiquent quels déchets sont collectés ces jours-là.



VOS COLLECTES



Respectez les consignes

- Triez correctement vos déchets (voir pages précédentes, www.idelux.be ou www.trionsmieux.be).
- Utilisez uniquement les duobacs / sacs bio et résiduels communaux et les sacs PMC « IDELUX Environnement ».
- Placez vos papiers-cartons dans des caisses en carton ou des sacs en papier.
- Sortez vos déchets entre 20 h la veille et 5 h le jour de la collecte.
- Déposez-les en bordure de voirie devant votre habitation.
Votre rue est en travaux ? Déposez vos déchets à la limite du chantier afin qu'ils soient accessibles au camion de collecte.
- Évitez qu'ils ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent sur la voirie. Si nécessaire, rassemblez-les et reconditionnez-les correctement.
- Vos déchets doivent être bien visibles. Il est donc interdit de mettre les sacs dans une poubelle fermée. Vous pouvez néanmoins les protéger en respectant certaines règles (www.idelux.be).

Que faire quand vos déchets n'ont pas été collectés ?

1. **Vérifiez votre calendrier.** Vérifiez si le jour de collecte est correct, en fonction du type de déchets à collecter et de votre adresse, et si vous avez bien sorti vos déchets pour 5 h du matin.
2. **Vérifiez les normes de conditionnement** car seuls les sacs/duobacs conformes peuvent être collectés.
3. **Vérifiez les consignes de tri.** Le tri des déchets est régulièrement contrôlé. En cas d'erreurs, vos déchets sont laissés sur place afin que vous puissiez en rectifier le tri et les ressortir correctement triés à la prochaine collecte.
4. **Contactez IDELUX Environnement.** Si les 3 premières questions n'ont pas apporté de solution, complétez le formulaire en ligne (www.idelux.be > Les collectes en porte-à-porte) ou appelez IDELUX au 063 231 987, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Des problèmes techniques, conditions climatiques difficiles, grèves... peuvent retarder ou empêcher les collectes. Les équipes tâchent toujours d'assurer la collecte au maximum et cela jusqu'au lendemain en fin de journée (± 18 h). Si après cette période, vos déchets sont encore là, soyez compréhensif : rentrez-les pour qu'ils n'encombrent pas la voirie et ressortez-les à la collecte suivante.

Infos collectes

Déchets organiques et déchets résiduels	PMC (emballages en plastique, emballages en métal, cartons à boissons)	Papiers et cartons	Encombrants	Sapins de Noël
Chaque semaine	Toutes les 2 semaines	12 fois par an	4 fois par an	En janvier
Collecte séparée en sacs bio et résiduels de votre commune	Collecte en sacs PMC « IDELUX Environnement » (3 € le rouleau de 20 sacs) *Jours fériés : Sacs PMC exceptionnellement acceptés au recyclage autorisé le jour d'ouverture qui précède et celui qui suit le férié.	Collecte dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle	Collecte sur inscription uniquement durant les périodes renseignées (voir page 8)	Collecte organisée par la Ville Voir page 11 la date de collecte en fonction de votre zone.
				

Plus d'infos ?



www.idelux.be
> Déchets
> Les collectes en porte-à-porte

Zone 1		Les vendredis Jours fériés : collecte reportée au samedi qui suit		Les mercredis*, semaines impaires
Zone 2		Les vendredis Jours fériés : collecte reportée au samedi qui suit		Les mardis*, semaines impaires
Zone 3		Les jeudis Jours fériés : collecte reportée au samedi qui suit		Les lundis*, semaines impaires
Zone 4		Les jeudis Jours fériés : collecte reportée au samedi qui suit		Les vendredis*, semaines impaires
Zone 5		Les mardis Jours fériés : collecte avancée au samedi qui précède		Les mercredis*, semaines paires
Zone 6		Les mercredis Jours fériés : collecte reportée au samedi qui suit		Les jeudis*, semaines impaires

VOS ENCOMBRANTS SUR INSCRIPTION



Comment vous inscrire ?

Pour rappel, l'inscription est obligatoire.

- Renseignez vos coordonnées (nom, adresse et zone de collecte).
 - Listez les encombrants à collecter (un conseil, préparez votre liste à l'avance).
- La date de collecte vous sera communiquée après votre inscription.

Inscription uniquement par téléphone au +32 63 23 19 87 (tapez 2)

du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

durant les périodes réservées à votre commune :

16/02 au 27/02, du 26/05 au 05/06, du 03/08 au 14/08 et du 9/11 au 20/11

Encombrants autorisés



Les encombrants sont des déchets de plus de 40 cm, non dangereux et non recyclables, trop lourds ou trop grands pour être placés dans le duobac ou le sac résiduel. Les encombrants dépassant 2,50 m ne sont pas acceptés à la collecte.

Sont uniquement acceptés (2 m³ maximum par ménage et par collecte) :

- déchets électroniques de grande taille débarrassés de leur contenu (four, frigo, télévision, machine à laver...)
- encombrants combustibles (canapé, valise, moquette, linoléum, papier peint...)
- encombrants en bois (palette, meuble démonté sans vitre/miroir, planche, piquet...)
- encombrants en plastique rigide (toboggan, grosse baignoire, gros jouet...)
- encombrants métalliques (sommier, tôle, barbecue vide, clôture...)
- matelas

Déchets refusés



Les déchets suivants ne sont pas autorisés à la collecte et doivent être apportés au recyclage : petits électros (grille-pain, sèche-cheveux...), verre plat (vitre, miroir...), inertes (brique, ciment durci, vaisselle cassée...), PVC rigide (lambris, tuyau), plâtre (plaque), pneus, déchets verts (pelouse, branches...), déchets dangereux et toxiques (peinture...), encombrants non combustibles (torchis, laine isolante, panneau d'isolation...) et encombrants issus d'activités professionnelles.

Les déchets destinés aux autres collectes en porte-à-porte sont également refusés : déchets organiques et résiduels, emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons (sacs PMC), papiers et cartons et bouteilles et bocaux en verre.

**Un frigo mal recyclé est une réelle
menace pour l'environnement.**

Rapportez-le [au recyclage](#).



VOTRE RECYPARC

Le recyparc, aussi pour les objets en bon état.

Toute l'année : objets en bon état et matériaux de construction (projet pilote sur certains recyparcs)

Samedi 18 avril 2026 : vélos en bon état

Samedi 10 octobre 2026 : jouets en bon état

Coordonnées et horaires

Route de Neufchâteau, 258 à 6700 Stockem - **063 22 95 25**

Horaire d'ouverture :

- du mardi au vendredi, de **10 h 30 à 18 h**

- le samedi, de **9 h à 18 h**

Venez au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

Dates de fermeture 2026 :

Les recyparcs seront fermés **tous les dimanches et lundis** ainsi que les **jours suivants** :

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Je. 1 ^{er} Ve. 2		Je. 12		Ve. 1 ^{er} Je. 14	Je. 11	Ma. 21	Ve. 14 Sa. 15		Je. 8	Me. 11	Ve. 18 Je. 24 Ve. 25 Sa. 26 Je. 31

Accès gratuit

- pour les ménages des communes de la zone IDELUX Environnement ;
- pour les seconds résidents, moyennant autorisation ;
- pour les professionnels et les associations munis de leur QR code, le dépôt, uniquement en lot homogène, des déchets soumis à obligation de reprise (papier, carton, verre...).

Préparez votre visite

- Triez préalablement vos déchets chez vous. Vous gagnerez du temps et fluidifierez le trafic sur le recyparc.
- Dépliez les caisses en carton et démontez les meubles en bois.
- Bâchez ou arrimez le contenu de votre remorque.
- Prenez vos propres outils (pelle, fourche et brosse).

Déchets acceptés au recyparc

- Amiante (asbeste-ciment)
- Bois
- Déchets dangereux
- Déchets électroniques
- Déchets verts
- Encombrants combustibles
- Encombrants non combustibles
- Enroulables
- Films en plastique des professionnels
- Frigorite
- Huiles et graisses de friture
- Huiles moteur
- Inertes
- Liège (panneaux et bouchons)
- Matelas
- Métaux
- Panneaux photovoltaïques
- Papiers-cartons
- Piles et batteries
- Plastiques rigides
- Plâtre
- Pneus
- PVC rigide
- Textiles
- Verre (bouteilles et bocaux)
- Verre plat

Plus d'infos ?



www.idelux.be

> Déchets

> Les recyparcs

Retrouvez toutes les infos
sur nos filières via le
« Guide pratique du tri des déchets »
sur www.idelux.be



Au recyparc, vous pouvez
vous débarrasser gratuitement
de votre vieux matelas.



A large pink balloon is positioned in the upper left, and a green cactus with many white spines is in the lower center. The background is a light grey gradient.

TOUT NE VA PAS AVEC TOUT.

75 %
des citoyens
trient
correctement.
Et vous ?

Ne pas trier, c'est interdit. Cela a aussi un coût pour la collectivité et pour notre environnement. Notre souhait pour 2026 ? Que chacun trie ses déchets. Merci à vous et meilleurs vœux !

Les recyparcs sont
fermés tous les
dimanches et lundis

JANVIER

		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	
Congés scolaires	JEUDI 1							Nouvel an Recyparcs fermés
	VENDREDI 2							Recyparcs fermés
	SAMEDI 3							Sacs PMC exceptionnellement acceptés au recyparc (zone 6)
	DIMANCHE 4							
		SEM 2						
	LUNDI 5							
	MARDI 6							
	MERCREDI 7							
	JEUDI 8							
	VENDREDI 9							
	SAMEDI 10							
	DIMANCHE 11							
		SEM 3						
	LUNDI 12							
	MARDI 13							Collecte des sapins de Noël (zone 5)
	MERCREDI 14							Collecte des sapins de Noël (zone 6)
	JEUDI 15							Collecte des sapins de Noël (zone 4)
	VENDREDI 16							Collecte des sapins de Noël (zone 3)
	SAMEDI 17							
	DIMANCHE 18							
		SEM 4						
	LUNDI 19							Collecte des sapins de Noël (zone 1)
	MARDI 20							Collecte des sapins de Noël (zone 2)
	MERCREDI 21							
	JEUDI 22							
	VENDREDI 23							
	SAMEDI 24							
	DIMANCHE 25							
		SEM 5						
	LUNDI 26							
	MARDI 27							
	MERCREDI 28							
	JEUDI 29							
	VENDREDI 30							
	SAMEDI 31							



TOUT NE VA PAS AVEC TOUT.



Les **smartphones**
cassés vont dans les
déchets électroniques
au **recyparc**.



Les batteries intégrées aux électros peuvent s'enflammer et provoquer des incendies ! Ne les jetez jamais dans le sac PMC, ni dans les déchets résiduels ou les encombrants.

Congés scolaires



TOUT NE VA PAS AVEC TOUT.



Les **seringues**
vont dans les
déchets dangereux
au **recyparc**.



Déposez-les dans un récipient en verre ou en plastique rigide et refermez-le soigneusement pour éviter tout risque d'accident.

MARS

 **Encombrants, sur inscription uniquement**

La vache, 5 heures du matin.
Ça fait tôt !



Ne vous fiez pas à
vos habitudes.
Sortez vos déchets
entre **20 h la veille**
et **5 h le jour**
de la collecte.

Le camion peut passer plus tôt ou plus tard selon le côté de la route ou selon les circonstances (conditions climatiques, travaux, renforts...).

Les recyparcs sont
fermés tous les
dimanches et lundis

AVRIL

		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	
	MERCREDI 1							
	JEUDI 2							
	VENDREDI 3							
	SAMEDI 4							Sacs PMC exceptionnellement acceptés au recyparc (zone 3)
	DIMANCHE 5							Pâques
Février	LUNDI 6							Lundi de Pâques SEM 15
	MARDI 7							Sacs PMC exceptionnellement acceptés au recyparc (zone 3)
	MERCREDI 8							
	JEUDI 9							
	VENDREDI 10							
	SAMEDI 11							
	DIMANCHE 12							
	LUNDI 13							SEM 16
	MARDI 14							
	MERCREDI 15							
	JEUDI 16							
	VENDREDI 17							
	SAMEDI 18							Collecte de vélos en bon état au recyparc
	DIMANCHE 19							
	LUNDI 20							SEM 17
	MARDI 21							
	MERCREDI 22							
	JEUDI 23							
	VENDREDI 24							
	SAMEDI 25							
	DIMANCHE 26							
Congés scolaires	LUNDI 27							SEM 18
	MARDI 28							
	MERCREDI 29							
	JEUDI 30							



TOUT NE VA PAS AVEC TOUT.



Les **déchets organiques** vont du côté vert du **duobac** ou dans le **sac bio**.



Les déchets organiques sont biométhanisés puis compostés pour produire de l'électricité, de la chaleur et du compost. Alors, zéro plastique dans les déchets organiques !

Les recyparcs sont
fermés tous les
dimanches et lundis

Zone 1

Zone 2

Zone 3

Zone 4

Zone 5

Zone 6

Février	VENDREDI	1							Fête du travail Recyparcs fermés
	SAMEDI	2							
	DIMANCHE	3							
Congés scolaires	LUNDI	4							SEM 19
	MARDI	5							
	MERCREDI	6							
	JEUDI	7							
	VENDREDI	8							
	SAMEDI	9							
	DIMANCHE	10							Fête des mères
	LUNDI	11							SEM 20
	MARDI	12							
Février	MERCREDI	13							
	JEUDI	14							Ascension Recyparcs fermés
	VENDREDI	15							
	SAMEDI	16							
	DIMANCHE	17							
	LUNDI	18							SEM 21
	MARDI	19							
	MERCREDI	20							
	JEUDI	21							
Février	VENDREDI	22							
	SAMEDI	23							
	DIMANCHE	24							Pentecôte
	LUNDI	25							Lundi de Pentecôte
	MARDI	26							Période d'inscription encombrants voir page 8
	MERCREDI	27							
	JEUDI	28							
	VENDREDI	29							
	SAMEDI	30							
	DIMANCHE	31							



TOUT NE VA PAS AVEC TOUT.



Les **casques audio** cassés vont dans les déchets électroniques au **recyparc**.



Les batteries des électros peuvent s'enflammer et provoquer des incendies ! Ne les jetez jamais dans le sac PMC, ni dans une poubelle publique, les déchets résiduels ou les encombrants.

Les recyparcs sont
fermés tous les
dimanches et lundis

JUIN

		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6		SEM 23
LUNDI	1							Période d'inscription encombrants, voir page 8 	
MARDI	2								
MERCREDI	3								
JEUDI	4								
VENDREDI	5								
SAMEDI	6								
DIMANCHE	7								
LUNDI	8								SEM 24
MARDI	9								
MERCREDI	10								
JEUDI	11							Recyparcs fermés	
VENDREDI	12								
SAMEDI	13								
DIMANCHE	14							Fête des pères	
LUNDI	15								SEM 25
MARDI	16								
MERCREDI	17								
JEUDI	18								
VENDREDI	19								
SAMEDI	20								
DIMANCHE	21								
LUNDI	22								SEM 26
MARDI	23								
MERCREDI	24								
JEUDI	25								
VENDREDI	26								
SAMEDI	27								
DIMANCHE	28								SEM 27
LUNDI	29								
MARDI	30								



TOUT NE VA PAS AVEC TOUT.



Les **matelas** vont
au **recyparc** dans
une filière spécifique.



Votre vieux matelas doit être sec et entier
pour être recyclé.



Les recyparcs sont
fermés tous les
dimanches et lundis

JUILLET



	MERCREDI	1									
	JEUDI	2									
	VENDREDI	3									
	SAMEDI	4									
	DIMANCHE	5									
Congés scolaires	LUNDI	6									SEM 28
	MARDI	7									
	MERCREDI	8									
	JEUDI	9									
	VENDREDI	10									
	SAMEDI	11									
	DIMANCHE	12									
Congés scolaires	LUNDI	13									SEM 29
	MARDI	14									
	MERCREDI	15									
	JEUDI	16									
	VENDREDI	17									
	SAMEDI	18									
	DIMANCHE	19									
Congés scolaires	LUNDI	20									SEM 30
	MARDI	21									Fête nationale Recyparcs fermés
	MERCREDI	22									
	JEUDI	23									
	VENDREDI	24									
	SAMEDI	25									
	DIMANCHE	26									
Congés scolaires	LUNDI	27									SEM 31
	MARDI	28									
	MERCREDI	29									
	JEUDI	30									
	VENDREDI	31									



Il y a plus simple pour arriver à temps au recyparc

Consultez les horaires sur l'app **Recycle!**
et arrivez **15 minutes avant** la fermeture.



Aussi dans l'app Recycle! :

- Localisation des recyparcs proches de chez vous
- Jours de fermeture exceptionnelle
- Notifications en cas d'événements inhabituels
- Consignes de tri
- ...



Recycle!

Les recyparcs sont
fermés tous les
dimanches et lundis

AOÛT



Congés scolaires	SAMEDI	1								
	DIMANCHE	2								
	LUNDI	3								SEM 32
	MARDI	4								
	MERCREDI	5								
	JEUDI	6								
	VENDREDI	7								
	SAMEDI	8								
	DIMANCHE	9								
	LUNDI	10								SEM 33
	MARDI	11								
	MERCREDI	12								
	JEUDI	13								
	VENDREDI	14								
	SAMEDI	15								
	DIMANCHE	16								
	LUNDI	17								SEM 34
	MARDI	18								
	MERCREDI	19								
	JEUDI	20								
	VENDREDI	21								
	SAMEDI	22								
	DIMANCHE	23								
	LUNDI	24								SEM 35
	MARDI	25								
	MERCREDI	26								
	JEUDI	27								
	VENDREDI	28								
	SAMEDI	29								
	DIMANCHE	30								
	LUNDI	31								SEM 36



Période d'inscription
encombrants,
voir page 6



Période d'inscription
encombrants,
voir page 6



Recyparcs fermés

Assomption
Recyparcs fermés

Rentrée scolaire



TOUT NE VA PAS AVEC TOUT.



Les **barquettes**
en **polystyrène**
vont dans
le **sac PMC**.



Les barquettes en polystyrène ayant contenu des aliments (viande, poisson...) vont dans le sac PMC. À l'inverse, la frigolite en billes va au recyparc. Ô le piège !

Les recyparcs sont
fermés tous les
dimanches et lundis

Zone 1 **Zone 2** **Zone 3** **Zone 4** **Zone 5** **Zone 6**

SEPTEMBRE

MARDI	1						
MERCREDI	2						
JEUDI	3						
VENDREDI	4						
SAMEDI	5						
DIMANCHE	6						
LUNDI	7						SEM 37
MARDI	8						
MERCREDI	9						
JEUDI	10						
VENDREDI	11						
SAMEDI	12						
DIMANCHE	13						
LUNDI	14						SEM 38
MARDI	15						
MERCREDI	16						
JEUDI	17						
VENDREDI	18						
SAMEDI	19						
DIMANCHE	20						
LUNDI	21						SEM 39
MARDI	22						
MERCREDI	23						
JEUDI	24						
VENDREDI	25						
SAMEDI	26						
DIMANCHE	27						Fête de la FWB
LUNDI	28						SEM 40
MARDI	29						
MERCREDI	30						



TOUT NE VA PAS AVEC TOUT.



Les blocs de **frigolette**
(billes blanches)
vont au **recyparc**
dans une filière
spécifique.



Contrairement aux barquettes en polystyrène ayant contenu des aliments, la frigolette ne peut pas être jetée dans le sac PMC. Rapportez-la au recyparc.

Les recyparcs sont
fermés tous les
dimanches et lundis

OCTOBRE

Zone 1 **Zone 2** **Zone 3** **Zone 4** **Zone 5** **Zone 6**

JEUDI	1						
VENDREDI	2						
SAMEDI	3						
DIMANCHE	4						
LUNDI	5						SEM 41
MARDI	6						
MERCREDI	7						
JEUDI	8						 Recyparcs fermés
VENDREDI	9						
SAMEDI	10						Collecte de jouets en bon état au recyparc
DIMANCHE	11						
LUNDI	12						SEM 42
MARDI	13						
MERCREDI	14						
JEUDI	15						
VENDREDI	16						
SAMEDI	17						
DIMANCHE	18						
LUNDI	19						SEM 43
MARDI	20						
MERCREDI	21						
JEUDI	22						
VENDREDI	23						
SAMEDI	24						
DIMANCHE	25						
LUNDI	26						SEM 44
MARDI	27						
MERCREDI	28						
JEUDI	29						
VENDREDI	30						
SAMEDI	31						

Congés scolaires

Congés scolaires



TOUT NE VA PAS AVEC TOUT.



Les flacons avec l'un de ces 2 **pictos « danger »** ou avec un **bouchon de sécurité** de type « poussez-tournez » vont dans les déchets dangereux au **recyparc**.



Les recyparcs sont
fermés tous les
dimanches et lundis

NOVEMBRE

		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	
DIMANCHE	1							Toussaint
Congé	LUNDI	2						SEM 45
	MARDI	3						
	MERCREDI	4						
	JEUDI	5						
	VENDREDI	6						
	SAMEDI	7						
	DIMANCHE	8						
	LUNDI	9						SEM 46
	MARDI	10						
Férié	MERCREDI	11						
	JEUDI	12						
	VENDREDI	13						
	SAMEDI	14						
	DIMANCHE	15						
	LUNDI	16						SEM 47
	MARDI	17						
	MERCREDI	18						
	JEUDI	19						
	VENDREDI	20						
	SAMEDI	21						
	DIMANCHE	22						
	LUNDI	23						SEM 48
	MARDI	24						
	MERCREDI	25						
	JEUDI	26						
	VENDREDI	27						
	SAMEDI	28						
	DIMANCHE	29						
	LUNDI	30						SEM 49



Période d'inscription
encombrants,
voir page 6



Période d'inscription
encombrants,
voir page 6



Période d'inscription
encombrants,
voir page 6



Période d'inscription
encombrants,
voir page 6



Période d'inscription
encombrants,
voir page 6



Période d'inscription
encombrants,
voir page 6



Période d'inscription
encombrants,
voir page 6



Période d'inscription
encombrants,
voir page 6



**Il y a plus simple pour trouver
la bulle à verre la plus proche**

Téléchargez gratuitement l'app Recycle!



Aussi dans l'app Recycle! :

- Localisation de 741 sites de bulles à verre
- Localisation des points Bebat (piles et batteries)
- Consignes de tri
- ...



Recycle!



Les recyparcs sont
fermés tous les
dimanches et lundis

DÉCEMBRE

		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	
MARDI	1							
MERCREDI	2							
JEUDI	3							
VENDREDI	4							
SAMEDI	5							
DIMANCHE	6							
LUNDI	7							SEM 50
MARDI	8							
MERCREDI	9							
JEUDI	10							
VENDREDI	11							
SAMEDI	12							
DIMANCHE	13							
LUNDI	14							SEM 51
MARDI	15							
MERCREDI	16							
JEUDI	17							
VENDREDI	18							Recyparcs fermés
SAMEDI	19							
DIMANCHE	20							
LUNDI	21							SEM 52
MARDI	22							
MERCREDI	23							
JEUDI	24							Recyparcs fermés
VENDREDI	25							Noël Recyparcs fermés
SAMEDI	26							Recyparcs fermés
DIMANCHE	27							
LUNDI	28							
MARDI	29							SEM 53
MERCREDI	30							Sacs PMC exceptionnellement acceptés au recyparc (zone 4)
JEUDI	31							Recyparcs fermés



LES ZONES DE COLLECTE

dans
votre commune

Zone 1

Avenue de la Gare
Avenue de Longwy
(du n° 1 au n° 321)
Avenue de Luxembourg (de la
clinique au carrefour de la Spetz)
Avenue du 10^e de Ligne
(du n° 1 au pont de la N4)
Avenue Jean-Baptiste Nothomb
Avenue Victor Tesch
Chemin des Allemands
Grand-Place
Grand-Rue
Marché-aux-Légumes
Petite Rue des Remparts
Place Camille Cerf
Place Didier
Place du Docteur Hollenfeltz
Place Léopold
Rue Albert Goffaux (du n° 1 au n° 22)
Rue Busleyden
Rue de Clairefontaine
Rue de Frassem
Rue de l'Esplanade
Rue de la Banque
Rue de la Caserne

Rue de la Concorde
Rue de la Grand-Place
Rue de la Porte Neuve
Rue de la Poste
Rue de la Synagogue
Rue de la Vierge Noire
Rue de Seymerich
Rue des Capucins
Rue des Carmes
Rue des Cerisiers
Rue des Déportés
Rue des Haies
Rue des Faubourgs (du n° 1 au n° 12)
Rue des Remparts
Rue des Tanneries
Rue des Thermes Romains
Rue du 25 Août
Rue du Bastion
Rue du Casino
Rue du Général Molitor
Rue du Marché-au-Beurre
Rue du Marquisat
Rue du Moulin Lampach
(à partir du n° 39)
Rue du Palais de Justice

Rue du Pont-Levis
Rue du Transept
Rue du Verger
Rue Ermesinde
Rue Etienne Lenoir
Rue Floréal
Rue Francq
Rue Godefroid Kurth
Rue Henri Busch (entre Rue G. Kurth
et Av. 10^e de Ligne)
Rue Jean Koch
Rue Jean l'Aveugle
Rue Joseph Netzer
Rue Léopold
Rue Michel Hamelius
Rue Paul Reuter
Rue Saint-Donat
Rue Saint-Jean
Rue Sonnetty
Ruelle des Jardins
Ruelle Schentzy
Square Albert 1^{er}
Square de la Lys
Square Elisabeth

Zone 2

Avenue du Galgenberg
Avenue Numa Ensich Tesch
Clos Roland Ensich
Impasse du Musée
Place des Fusillés
Place Schalabert
Plaine des Manoeuvres
Route de Neufchâteau
Rue Am Pad
Rue Beim Weyer
Rue d'Alba
Rue de Bastogne
Rue de Bitburg
Rue de Diekirch (du n° 1 au n° 164)
Rue de l'Abattoir
Rue de la Posterie (après le n° 43)
Rue de la Promenade
Rue de la Sapinière
Rue de Neufchâteau

Rue de Saint-Dié
Rue de Viville
Rue des Acacias
Rue des Blancs Prés
Rue des Bleuets
Rue des Bouleaux
Rue des Buissons
Rue des Chênes
Rue des Deux Luxembourg
Rue des Eglantines
Rue des Faubourgs (après le n° 12)
Rue des Framboisiers
Rue des Genêts
Rue des Glycines
Rue des Hêtres
Rue des Lilas
Rue des Martyrs
Rue des Mélèzes
Rue des Peupliers

Rue du Dispensaire
Rue du Gazomètre
Rue du Gymnase
Rue du Lavoir
Rue du Marché-aux-Fleurs
Rue du Meunier
Rue du Moulin Lampach
(du n° 1 au n° 37)
Rue du Musée
Rue du Waschbourg
Rue François Boudart
Rue Léon Castilhon
Rue Nicolas Berger
Rue Sainte-Croix
Rue Scheuer
Rue Seyler
Square Astrid
Square du Hunnebour



**Sac bio et
sac résiduel**



Sac PMC



Papiers / Cartons



**Encombrants, sur
inscription uniquement**

Zone 3

Avenue de Mersch
Avenue du 10^e de Ligne (du pont de la
N4 à la caserne Callemeyn)
Caserne Callemeyn
Chemin du Peiffeschoff
Drève des Espagnols
Place du Lieutenant Callemeyn
Route de Bastogne
Rue de Diekirch (après le n° 164)

Rue de Redange
Rue des Espagnols
Rue du Capitaine Motz
Rue du Castel
Rue du Maitrank
Rue du Temple
Rue Henri Busch
(côté château d'eau)
Rue Maurice Bricart

VILLAGE DE BONNERT
VILLAGE DE FRASSEM
VILLAGE DE GUIRSCH
VILLAGE DE HECKBOUS
VILLAGE DE VIVILLE

Zone 4

Avenue du Luxembourg
(du carrefour de la Spetz
à la route de Luxembourg)
Chemin de Clairefontaine
Chemin des Espagnols
Chemin du Bois des Paresseux
Lanneewe
Route de Luxembourg

Rue de l'Europe
Rue de Waltzing
Rue Eugène Ysaye

VILLAGE DE AUTELBAS - BARNICH
VILLAGE DE AUTELHAUT
VILLAGE DE CLAIREFONTAINE
VILLAGE DE ROSENBERG

VILLAGE DE SESSELICH
VILLAGE DE STEHNEN
VILLAGE DE STERPENICH
VILLAGE DE WALTZING
VILLAGE DE WEYLER

Zone 5

Avenue de Longwy
(après le n° 321)
Avenue du Général Patton
Chemin de Weyler
Chemin du Bassin
Maison-Blanche
Parc des Expositions
Place de l'Yser
Place du Grand Luxembourg
Rue Albert Goffaux
(du n° 23 au n° 39)
Rue de l'Alzette
Rue de l'Eisch
Rue de l'Hydrión
Rue de la Gaume

Rue de la Meuse
Rue de la Moselle
Rue de la Sambre
Rue de la Semois
Rue de la Vire
Rue de Provence
Rue de Schoppach
Rue de Sesselich
Rue de Toernich
Rue des Croix du Feu
Rue des Mugets
Rue des Roses
Rue des Violettes
Rue du Parc
Rue du Ton

Rue du Vélodrome
Rue François Bovesse
Rue Frédérique Lenger
Rue Habaru
Rue Halbardier
Rue Pietro Ferrero
Rue Vercingétorix
Rue Zénobe Gramme
Seylerhoff
Square Jean XXIII
Via Sesmara

VILLAGE DE SCHOPPACH
VILLAGE DE TOERNICH
VILLAGE DE UDANGE

Zone 6

Rue de la Posterie
(du n° 1 au n° 43)
Rue du Tram

VILLAGE DE FOUCHES
VILLAGE DE FREYLLANGE
VILLAGE DE HEINSCH

VILLAGE DE SAMPONT
VILLAGE DE STOCKEM



L'app Recycle!

Votre calendrier,
et bien plus encore,
toujours en poche !



www.recycleapp.be

À votre service ...

IDELUX Environnement



www.idelux.be > Déchets

IDELUX répond à vos questions au **+ 32 63 23 19 87**
du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

- Tapez **1** pour un problème de collecte.
- Tapez **2** pour vous inscrire à la collecte des encombrants.
- Tapez **3** pour toute question concernant les recyparcs ou les bulles à verre.
- Tapez **4** pour toute question sur le tri des déchets et nos actions de sensibilisation.

Retrouvez aussi une foule d'infos pratiques et brochures sur www.idelux.be et nos **réseaux sociaux** :



Fost Plus



www.trionsmieux.be

Fost Plus vous informe sur le tri et le recyclage :
www.trionsmieux.be et www.fostplus.be.

Bon à savoir : **que signifie le logo Point Vert ?**



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.



Suremballage en vue ?

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble !

